

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2018

DCM N° 18-03-29-17

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

Rapporteur: M. le Maire

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

DATE DU REOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
27 février 2018	Recours en annulation contre l'arrêté du Maire du 26 septembre 2017 accordant un permis à la SCCV GLADIATOR pour la réalisation d'un immeuble de 42 logements sur un terrain sis 20 route de Lorry à Metz.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
15 février 2018	Jugement	Procédure juridictionnelle d'exécution du jugement du TA de Strasbourg du 23 juin 2016 (refus de protection fonctionnelle).	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête.

21 février 2018	Jugement	Recours en annulation contre la Délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2017 portant cession de l'immeuble 2/4 en Fournirue.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête.
8 mars 2018	Arrêt	Appel du jugement du TA de Strasbourg du 11 janvier 2017 rejetant la demande d'annulation de la Délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2016 autorisant le Maire a finaliser et signer un compromis de vente pour l'immeuble sis 2/4 en Fournirue.	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy	Annulation du jugement du TA de Strasbourg du 11 janvier 2017 et de la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2016.

2^{ème} cas

Décision prise par M. Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire

Date de la décision : 20/03/2018

N° d'acte : 7.5

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est) pour la réalisation d'un diagnostic de Saint-Pierre-aux-Nonnains.

Nous, Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire de Metz chargé de la Culture, dûment habilité aux fins des présentes par arrêté de délégation N°2014-SJ-71 en date du 22 avril 2014.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 modifiée, par laquelle le Conseil Municipal nous a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT susvisé.

VU la délibération du 29 octobre 2015 donnant délégation à Monsieur le Maire et par subdélégation aux adjoints et conseillers municipaux délégués de solliciter des subventions de toutes formes et sans limitation de montant auprès de l'Etat ou de Collectivités Territoriales (art L.2122-22-26 du CGCT), afin de simplifier la bonne marche de l'administration communale.

VU l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2018 en section investissement.

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer un diagnostic sanitaire de Saint-Pierre-aux-Nonnains suite à la prescription de la DRAC Grand Est du 11 juillet 2017.

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter, pour les travaux de restauration sur Saint-Pierre-aux-

Nonnains, l'attribution d'une subvention de l'Etat à hauteur de 20 % sur la base d'un projet estimé à 12800 Euros Hors Taxe.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARTICLE 3 : Elle fera l'objet d'une communication lors d'un prochain Conseil Municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle et à Monsieur le Trésorier Municipal.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assembles

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 13

Décision : SANS VOTE